



Paiement enterrement pere

Par **Brial**, le **21/09/2022** à **21:17**

Bonsoir'

mon père est décédé il y a un an et demi, il était pacsé et avait acheté une maison avec sa compagne, il possédait une voiture ,que mon demi frère et moi avons laissé à celle ci, son enterrement devait être réglé par sa compagne, mais ce jour, nous avons reçu une mise en demeure, car il reste 1100 euros à régler, car sa compagne est en défaut de paiement, avec un échéancier.

Quel recours avons nous?
merci.

Salutations.

Par **Lag0**, le **22/09/2022** à **07:08**

Bonjour,

C'est bien aux héritiers de payer les frais d'obsèques, même s'ils refusent la succession.

Voir ce dossier : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17059>